Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_73-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-73 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Enfance et Citoyenneté - Service Culture et Solidarités - CTG - Association Des Idées Plein la Terre (DIPLT) – Attribution de la subvention 2026 / 7.5 Subventions

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,
VU la délibération du conseil d'administration de la CAF d'Ille-et-Vilaine en date du 6 novembre 2015 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales,
VU la délibération n°2022-97 du Conseil communautaire en date du 22 juillet 2022, portant sur l'approbation et le conventionnement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales,
VU la délibération n°2022-154 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022, portant sur le conventionnement et l'attribution de la subvention 2022 à l'association Des Idées Plein la Terre (DIPLT) dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales,
CONSIDERANT que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de communes peut déléguer à une association une mission de pilotage technique sur une thématique,
CONSIDERANT que l'association Des idées Plein la Terre est agréée Espace de Vie Sociale par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine et qu'elle est reconnue comme facilitatrice de la vie sociale et citoyenne sur le territoire de la Communauté de communes,
CONSIDERANT que l'association DIPLT a été désignée par le Comité de pilotage de la CTG pour accompagner la thématique de l'animation de la vie sociale et culturelle,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_73-DE

CONSIDERANT que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, il a été établi un programme d'actions sur 2022-2026 et que trois fiches actions sont dédiées à l'animation de la vie sociale et culturelle (*Fiche action 1 : Animation et coordination d'un réseau par thématique ; Animation de la vie sociale et culturelle, Fiche action 3 : Soutien aux actions, à la promotion et au développement des tiers lieux, Fiche action 9 : Identification d'une association ressource sur le territoire et promotion du bénévolat),*

CONSIDERANT que les enjeux de ces fiches actions consistent à :

• faciliter la connaissance, la communication et l'émulation de projets entre les acteurs du territoire pour proposer un accompagnement plus complet et diversifié pour les habitants,

• favoriser l'émergence de Tiers lieux, décentraliser l'offre, aller vers la population et proposer un service au plus près des habitants et ainsi recréer du lien entre les habitants,

• donner envie aux citoyens de s'engager dans le bénévolat afin de les rendre acteurs de la vie du territoire et identifier une association ressource pour répondre à leurs demandes,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a signé une convention tripartite avec l'association Des idées Pleine la Terre et la Caisse d'Allocations Familiales sur la durée de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 permettant de définir les objectifs de la mission de coopération thématique de l'animation la vie sociale et culturelle dans la limite de 0,2 ETP pour une année complète,

VU l'avis favorable de la commission Vie associative et Solidarité en date du 2 décembre 2025, du 10 février 2026 et du Bureau en date du 3 mars 2026 proposant :

- d'allouer au titre de l'année 2026, une subvention de 7 019,59€ à l'association Des Idées Plein la Terre ; l'association percevra par ailleurs une subvention de la CAF à hauteur de 4 800,00€ pour cette mission de chargé de coopération CTG,
- de verser 50% de la subvention après le vote du budget et le solde en décembre suite au bilan des actions réalisées et validées par la commission Vie Associative et Solidarité et le COPIL de la CTG.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée à la Vie associative et de la Vice-Présidente déléguée à la Petite enfance, Enfance, Jeunesse,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A 34 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. BATHELLIER)
DECIDE

- **D'ALLOUER** à l'association au titre de l'année 2026, une subvention de 7 019,59€ pour assurer les missions de chargé de coopération thématique de l'animation de la vie sociale et culturelle,
- **DE VERSER** 50% de la subvention après le vote du budget et le solde en décembre suite au bilan des actions réalisées et validées par la commission Vie Associative et Solidarité et le COPIL de la CTG,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL